

RÈGLEMENT NUMÉRO 416-1-2012

POUR MODIFIER L'ARTICLE 8.2.1 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2012 SUR
L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 4 juin 2012, le Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable ;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 8.2.1 sur les périodes d'arrosage;
- ATTENDU QU'** un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 juillet 2012, par Jocelyn Isabel et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2012-07-248;
- À CES CAUSES,** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 8.2.1 intitulé «**Périodes d'arrosage**» du Règlement numéro 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable se lit comme suit :

« L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement entre 20 h et 22 h les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair

Le citoyen dont la propriété est munie d'un système d'arrosage automatique peut arroser entre 3 h et 6 h :

- Une nuit où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Une nuit où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur au moment de sa publication.

Fait et adopté à Saint-Étienne-des-Grès ce 13^e jour d'août deux mil douze.

(S) ROBERT LANDRY
Maire

(S) NATHALIE VALLÉE
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 09-07-2012, rés. 2012-07-248

Adoption : 13-08-2012

Résolution : 2012-08-285

Publication : 14-08-2012

Entrée en vigueur : 14-08-2012